



## Étudier dans le supérieur : des territoires inégaux

Alors que le nombre d'étudiants continue de croître, dépassant les 3 millions (dont 1,8 million à l'université\*), le gouvernement instaure des contrats d'objectifs, de moyens et de performance entre les universités et le ministère, avec pour ambition de « territorialiser » l'offre de formation.

C'est que, contrairement aux deux premières vagues de massification – au cours des années 1960 et 1990 – qui ont été accompagnées par la construction de nouvelles universités et d'antennes universitaires, la troisième vague, toujours en cours, a au contraire été marquée par des regroupements d'établissements et un contexte austéritaire qui conduit à parfois abandonner ou diminuer l'offre de formation dans les sites délocalisés, et à laisser la place au développement de l'enseignement supérieur privé.

Dans ce dossier, nous relayons notamment les analyses des géographes et des sociologues qui démontrent que la mobilité des étudiantes et des étudiants dépend fortement de leurs moyens économiques : les inégalités ne sauraient se réduire à un manque d'information ou d'ambition des enfants des classes populaires.

Élie Guéraud et Fanny Jedlicki relèvent les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique, entre les jeunes des territoires ruraux et ceux des métropoles. Victor Chareyron, Hugo Harari-Kermadec et Gilles Martinet montrent que ce sont dans les départements où l'offre de formation est la plus réduite que le taux de poursuite d'études supérieures est le plus faible, et que la politique dite « d'excellence » (IDEX et Isite) a au contraire reconcentré l'offre de formation.

L'enjeu du maintien et du développement des antennes universitaires est analysé par Mathieu Rossignol Brunet. Enfin, Caroline Mauriat revient sur l'histoire du développement des IUT au cours de la première massification pour montrer que celle-ci n'a pas principalement répondu à une volonté de démocratiser l'accès aux études supérieures, mais plutôt de répondre aux besoins des entreprises locales. De même, la dernière réforme de la formation des enseignants dans les Inspé ne réduira pas les distances à parcourir entre le lieu de résidence, l'Inspé et les lieux de stage.

Pour rendre effectif le droit à la poursuite d'études, il est temps de penser l'enseignement supérieur non pas comme un marché, mais comme un service public, et pour cela de réduire les inégalités géographiques d'accès à l'enseignement supérieur. ■

\* Cf. Hervé Christofol, « La massification de l'accès à l'enseignement supérieur en France », *VRS*, n° 444, janvier-février-mars 2026, p. 10 à 14 : [www.snesup.fr/publications/revues/vrs/vrs-ndeg444-janvier-fevrier-mars-2026-etre-etudiant-e-aujourd'hui-quel](http://www.snesup.fr/publications/revues/vrs/vrs-ndeg444-janvier-fevrier-mars-2026-etre-etudiant-e-aujourd'hui-quel).

# La fabrique de l'éloignement territorial aux études supérieures

Les inégalités persistent en matière d'accès aux études supérieures, en particulier celles induites par l'éloignement des grandes agglomérations, qui concentrent la majeure partie de l'offre postbac. Les jeunes issu-es des communes rurales sont ainsi moins enclin-es à la poursuite d'études longues pour des raisons géographiques, culturelles et symboliques.

Par **ÉLIE GUÉRAUT** et **FANNY JEDLICKI**,  
sociologues

Les décennies passent et le constat demeure : les jeunes résidant dans les espaces ruraux et les villes petites et moyennes ont moins de chances de poursuivre des études supérieures que leurs homologues des grandes agglomérations. Les dernières données du recensement de la population ne font pas exception : 10,5 % des 20-24 ans sont étudiant-es dans les communes rurales, contre 24,5 % au niveau national et 32,9 % dans les agglomérations de plus de 200 000 habitants<sup>1</sup>. Diverses explications sont avancées : insuffisance de l'offre locale, coût élevé de la mobilité étudiante, effet de composition socioprofessionnelle des territoires ruraux (où les classes populaires, moins enclines à poursuivre des études supérieures, sont surreprésentées), mais aussi « manque d'ambition » ou « autocensure » des jeunes. Qu'en disent les sciences sociales ?

## PERSISTANCE D'UNE HIÉRARCHIE

Revenons, d'abord, sur la répartition géographique de l'offre universitaire et l'inégal accès à celle-ci. En dépit des politiques de déconcentration de cette offre, à l'instar du plan U2000 au début des années 1990, et, plus récemment, de soutien à son accessibilité (Campus connectés, Cordées de la réussite<sup>2</sup>), l'expansion territoriale de l'université ne s'est pas faite uniformément. Une hiérarchie persiste, au profit des grandes métropoles, tandis que les villes petites et moyennes, les périphéries urbaines et les territoires ultramarins héritent d'une offre centrée sur les filières professionnalisantes de premier cycle (STS, IUT), moins légitimes et au recrutement plus populaire. Aussi, poursuivre des études universitaires signifie souvent « partir en ville ». Or l'éloignement ne se réduit pas au nombre de kilomètres parcourus : la distance culturelle et symbolique entre le milieu de vie d'origine et une grande agglomération – qui propose la plus large offre d'enseignement supérieur – fait de la mobilité étudiante une véritable expérience migratoire pour des

jeunes, qui quittent également un univers familial affectif.

Un autre registre explicatif est également convoqué : si les jeunes rurales ou issues des villes petites et moyennes poursuivent moins d'études supérieures, c'est parce qu'elles manqueraient d'ambition ou qu'elles ne seraient pas suffisamment « informées ». C'est notamment la perspective qui sous-tend un ensemble de dispositifs d'égalité des chances, tels que les Cordées de la réussite, ou encore l'action d'associations comme Rura, qui vise à encourager les aspirations scolaires par des campagnes de communication et du tutorat organisés en lycée.

## APPROCHE INDIVIDUALISANTE

S'il est bien sûr indispensable d'agir sur ces inégalités de connaissance de l'espace de l'enseignement supérieur, qui contribuent à détourner des études les jeunes les moins bien dotés socialement, le risque consiste cependant à tomber dans l'écueil d'une approche trop individualisante, faisant des familles informées les arbitres et responsables des « choix » d'orientation de leurs enfants. Plusieurs recherches récentes invitent à dépasser cette approche en articulant ces « choix » aux effets de structure qui les contraignent et les encadrent. P. Agnoux<sup>3</sup> montre comment les « aspirations scolaires et professionnelles de proximité » et le travail d'accompagnement des agent-es de l'institution scolaire amènent, au-delà des déterminants socio-économiques familiaux, les jeunes à « préférer » des formations courtes et des emplois de proximité. Ce détournement des études longues, et de la mobilité résidentielle qui lui est associée, se fait en adéquation avec les caractéristiques des marchés de l'emploi ruraux, qui comprennent, en proportion, davantage de postes subalternes ne nécessitant pas un diplôme de l'enseignement supérieur.

En outre, les jeunes qui habitent ces territoires sont traversées par des rapports sociaux de classe, de genre et de race (notamment dans les contextes ultramarins), qu'il est indispensable de considérer pour comprendre

**Les villes petites et moyennes, les périphéries urbaines et les territoires ultramarins héritent d'une offre centrée sur les filières professionnalisantes de premier cycle.**

1. Source : Insee, RP 2022 (Migcom), traitement des auteurs.

2. Les Cordées de la réussite sont un dispositif national porté par le ministère de l'Enseignement supérieur et le ministère de l'Éducation nationale, qui met en relation établissements du supérieur et collèges/lycées pour favoriser la poursuite d'études.

3. Perrine Agnoux, « Des filles qui ne "bougent pas" ? Un attachement territorial sous influence scolaire », *Formation emploi*, n° 169(1), 2025, p. 97-111.

les différents rapports aux études supérieures. Plusieurs enquêtes montrent ainsi que la tendance à la moindre poursuite d'études supérieures s'atténue, voire disparaît, lorsque l'on monte dans la hiérarchie sociale<sup>4</sup>. Ainsi, les enfants de cadres ont plus de chances de se diriger vers l'enseignement supérieur, mais cette projection se fait plus souvent vers des destinations lointaines et/ou coûteuses (Paris et grandes agglomérations) et des filières prestigieuses (grandes écoles et CPGE), tandis que les enfants d'ouvrier·ères et d'employé·es se dirigent davantage vers les filières non sélectives et l'offre universitaire de proximité. La distance aux centralités urbaines présente bien un coût – économique, culturel et symbolique – que les jeunes issus des classes supérieures surmontent plus aisément. À moins collectiviser la prise en charge de ces coûts, comme en atteste la baisse en logements du Crous, les pouvoirs publics renforcent les inégalités sociales de départ, en dépit de la massification universitaire qu'ils contribuent à soutenir.

### PROCESSUS D'ASSIGNATION

Ces différences liées à l'origine sociale s'articulent aux rapports sociaux de sexe : les jeunes hommes et femmes éloigné·es se projettent différemment dans l'enseignement supérieur. Ces dernières s'engagent davantage dans les études, en particulier au sein des classes populaires, en raison de leur meilleure réussite scolaire et des encouragements de l'institution scolaire, mais aussi de la configuration des marchés locaux du travail dans les espaces ruraux, où l'offre d'emploi est moins diversifiée et davantage concentrée dans des secteurs à dominante masculine.

L'ordre social s'inscrit toujours dans l'espace : l'offre en enseignement supérieur reste inégalement répartie sur le territoire. Au-delà de la dimension structurante de l'éloignement géographique, culturel et symbolique d'une partie de la « jeunesse des territoires » aux études supérieures, on ne peut oublier que le « sens des limites » (social, spatial, scolaire) attribué à cette dernière ne constitue pas une caractéristique essentielle. Il se présente au contraire comme le produit d'un processus



© D.R.

d'assignation opéré par l'institution scolaire, les familles et les employeurs locaux, qui participent à la définition des modèles de réussite professionnelle. En outre, celui-ci s'articule à des rapports sociaux, de classe et de genre en particulier, qui ne peuvent être ignorés dans la construction de politiques publiques volontaristes visant à assurer l'égalité républicaine. ■

4. Arnaud Dupray, Mélanie Vignale, « Quelles inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique ? », *Éducation & formations*, n° 103, 2022, p. 27-43.

# Le lieu du domicile détermine l'accès à l'université

L'endroit où l'on grandit se révèle décisif quant aux opportunités et aux choix, souvent contraints, de poursuite d'études. Ainsi la sociologie montre que les possibilités envisageables pour les étudiant-es dépendent plus de la localisation de leur domicile que de leurs résultats scolaires\*.

Par **VICTOR CHAREYRON, GILLES MARTINET,**  
et **HUGO HARARI-KERMADEC,** membre du bureau  
national du SNESUP-FSU, sociologues

Pendant la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle, la massification progressive de l'enseignement supérieur s'est accompagnée d'un maillage croissant du territoire national. La dynamique s'est depuis inversée, les politiques d'excellence creusant progressivement les inégalités entre les établissements et donc entre les territoires. Pire, la crise budgétaire actuelle dans laquelle sont mis les établissements pousse vers la fermeture des antennes de proximité.

Or, c'est évidemment dans les départements qui ont l'offre universitaire la plus réduite que les jeunes poursuivent le moins leurs études à l'université. Inversement, là où l'offre universitaire est forte, une proportion plus importante des jeunes accède à l'université, même dans les départements très populaires comme la Seine-Saint-Denis (cf. infographie p. 13).

Pourtant, à en croire les gouvernements macronistes, il suffirait aux jeunes et à leur famille de choisir (ou plutôt de candidater à) l'université la plus adaptée à leur projet. La polarisation du système universitaire serait finalement une diversification bienvenue. Contrairement à cette version néolibérale de la fable méritocratique, la sociologie montre que les choix réellement envisageables pour les étudiant-es dépendent plus de la localisation du domicile que des résultats scolaires.

## ÉTUDIER AILLEURS

En pratique, la mobilité étudiante ne réduit pas les inégalités, elle les augmente : les établissements populaires sont encore plus populaires que leur bassin de recrutement, parce que ce sont les étudiant-es de classes supérieures du territoire qui partent étudier ailleurs. Pour prendre un exemple, parmi les 5 383 bachelier-ères de l'académie de Limoges qui s'inscrivent à l'université de Limoges,

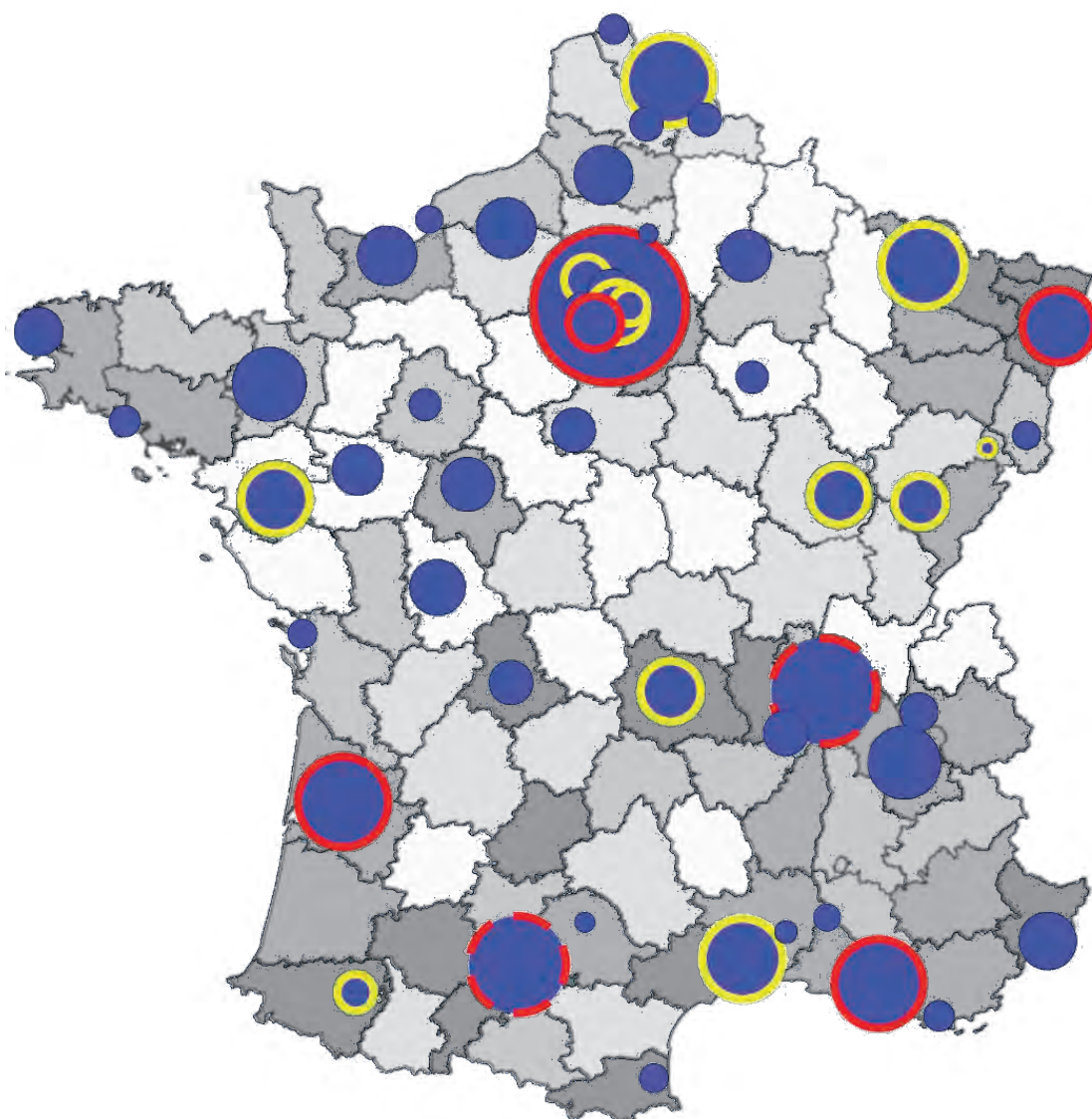
*Là où l'offre universitaire est forte, une proportion plus importante des jeunes accède à l'université.*

Dans les banlieues populaires d'Île-de-France, l'accès à l'université des jeunes est facilité par une offre plus importante que dans les régions rurales ou les villes petites et moyennes.

\* Analyse proposée à partir de Victor Chareyron, Hugo Harari-Kermadec et Gilles Martinet, « Des centres aux périphéries du système universitaire : visualiser la différenciation sociale et géographique à l'entrée en licence », *Urbanités*, n° 16, « À l'école de la ville », 2022 : [www.revue-urbanites.fr/16-chareyron/](http://www.revue-urbanites.fr/16-chareyron/).



## RÉPARTITION DES INSCRIPTIONS DES BACHELIER-ÈRES À L'UNIVERSITÉ



Plus le gris est foncé, plus une part importante des bachelier-ères du département s'inscrivent à l'université (dans ce même département ou dans un autre). Les disques bleus représentent le nombre d'étudiant-es inscrit-es dans le département, et les cercles les financements d'excellence (Isite en jaune, Idex en rouge, Idex annulés en pointillés).



seulement 24 % sont issu-es des classes supérieures. C'est en revanche le cas de 41 % des 189 bachelier-ères de cette académie qui vont s'inscrire à Paris. Le flux inverse est bien plus faible : 29 étudiant-es originaires de Paris s'inscrivent à Limoges, dont 21 % sont issu-es des milieux favorisés.

### BARRIÈRES SOCIALES ET DE GENRE

Plusieurs phénomènes expliquent que la « liberté » de choisir son université et son académie est surtout celle des classes supérieures (c'est aussi vrai pour la liberté de choisir le privé dans le primaire et le secondaire, ou celle du choix des spécialités au lycée) : les universités les plus prestigieuses se trouvent dans des métropoles chères. De plus, pour les classes populaires, une distance sociale s'ajoute à la distance géographique : l'accès à l'information est fragile et partiel, les exemples autour

de soi sont rares ou inexistantes et le risque de perdre les frais engagés – et un an – l'emporte vite sur les opportunités potentielles. Des barrières de genre – réticence à vivre seule, travail de soin aux parents ou aux cadets, salaire une fois diplômée plus faible – sont moins documentées, mais s'ajoutent probablement à ces barrières sociales et géographiques. C'est donc dans des établissements de proximité, peu concernés par la mobilité entrante depuis d'autres académies, comme Nîmes ou Albi, que l'on trouve le plus d'étudiant-es des classes populaires (30 % dans les deux établissements, contre 24 % en moyenne nationale) et surtout d'étudiantes (18 % contre 14,5 %).

Une offre homogène et distribuée géographiquement est donc décisive pour permettre que les places disponibles dans l'enseignement supérieur ne soient pas réservées à celles et à ceux qui sont nées au bon endroit. ■

*La mobilité étudiante ne réduit pas les inégalités, elle les augmente.*

# Densification du maillage universitaire : trente ans après, quel bilan ?

Au cours des années 1990, les plans Université 2000 et Université du III<sup>e</sup> millénaire ont été mis en place, conduisant notamment à la création de nombreuses antennes universitaires. Dans un contexte de seconde massification scolaire, il s'agissait alors de permettre aux bacheliers les plus modestes ne pouvant venir étudier dans les grandes métropoles de bénéficier d'une offre de formation universitaire de proximité. Trois décennies plus tard, où en est-on ?

Par **MATHIEU ROSSIGNOL BRUNET**,  
sociologue

Plusieurs travaux ont montré l'effet de l'offre locale de formation sur les aspirations d'études, les bacheliers ayant tendance à privilégier la proximité au sortir du secondaire<sup>1</sup>. Au moment de la création des antennes universitaires, celles-ci vont alors recruter un nouveau public qui n'aurait sinon pas entamé d'études supérieures. Toutefois, dans la mesure où le nombre de licences proposées est moins important, ces publics se révèlent être captifs de l'offre disponible dans les antennes : une large partie d'entre eux étudient dans les disciplines proposées dans les antennes, ou n'étudient pas. Si l'objectif d'une hausse des poursuites d'études est pleinement atteint, les travaux de G. Felouzis au début des années 2000 sur les sites de l'ancienne région Aquitaine font alors état d'une forte différenciation socioscolaire des publics, avec d'un côté les universités mères qui drainent les meilleurs bacheliers des territoires autrefois sans offre universitaire, et les antennes délocalisées dont le recrutement est plus populaire<sup>2</sup>.

## EFFETS HÉTÉROGÈNES

Avec le développement des antennes, une partie de ces néo-étudiants perçoit alors l'université comme le prolongement normal de sa scolarité. Toutefois, S. Beaud défend la thèse selon laquelle ces universités de proximité favoriseraient finalement les étudiants des classes favorisées, qui possèderaient les ressources nécessaires pour s'adapter aux demandes universitaires. Pour ceux des classes populaires, la proximité de l'antenne universitaire et du domicile familial limite la rupture avec les parents ou avec les anciens groupe d'amis, et donc réduit l'expérience du monde étudiant et l'acquisition d'une culture légitime<sup>3</sup>. Plusieurs études ont été conduites par la suite, comparant la réussite étudiante entre le site principal et l'antenne.

Elles aboutissent cependant à des résultats parfois contraires, permettant davantage de conclure à un effet localisé, spécifique à chacune des antennes voire à chacune des filières de formation, plutôt qu'à un effet homogène, commun à toutes les antennes.

## SÉGRÉGATION RÉSIDEN TIELLE

Si, en Île-de-France, la plupart des universités créées dans années 1990 conservent aujourd'hui encore un recrutement plus populaire du fait de la forte ségrégation résidentielle sur ce territoire et des différences de prestige établies entre établissements, des études conduites plus récemment pour les autres régions mettent toutefois en évidence une homogénéisation sociale du recrutement entre les universités de métropoles et leurs antennes.

L'exemple de l'Institut national universitaire Jean-François-Champollion (INUC), ex-antenne des universités de Toulouse créée en 1991, ayant pris son autonomie en 2002, et dont les sites sont situés à Albi, Castres et Rodez, est à ce titre éclairant. La population inscrite en première année dans les filières de lettres, langues et sciences humaines, dans cet établissement se décrivant comme un établissement de proximité, est pourtant socialement très proche de celle inscrite à l'université Toulouse-Jean-Jaurès (UT2J), malgré une implantation dans plusieurs départements socialement moins favorisés. La bonne réputation dont il bénéficie localement du fait, entre autres, de sa « taille humaine », de l'encadrement proposé davantage personnalisé et des bons taux de réussite aux examens, convainc en effet les bacheliers les plus favorisés du territoire de rester y étudier, même si son aire d'attraction reste circonscrite aux départements où il se situe, là où l'université de métropole recrute dans toute l'académie<sup>4</sup>.

Pour autant, les néo-étudiants à l'INUC ont une moindre aspiration aux études longues : une part plus importante d'entre eux se projette au niveau licence, et continue les études jusqu'au premier échec aux examens, qui se tra-

**Les antennes universitaires vont recruter un nouveau public qui n'aurait sinon pas entamé d'études supérieures.**

1. Arnaud Dupray, Mélanie Vignale, « Quelles inégalités d'accès à l'enseignement supérieur selon l'origine géographique ? », *Education & formations*, n° 103, 2022, p. 27-43.  
2. Cf. par exemple Georges Felouzis, « Attractivité et différenciation des sites universitaires : une analyse de cas en Aquitaine », *Revue française de pédagogie*, n° 156, 2006, p. 101-116.  
3. Stéphane Beaud, *80 % au bac ... et après ? Les enfants de la démocratisation scolaire*, La Découverte, 2002.  
4. Mathieu Rossignol Brunet, *Faire ses humanités. S'orienter en lettres et sciences humaines à l'université*, La Documentation française, 2026.

duit alors par un arrêt plutôt qu'un redoublement ou une réorientation. Ceux ayant connu une orientation contrariée sont également plus fréquemment des recalés de STS, tandis que les licences existantes proposent davantage de modules professionnalisants qu'il n'y en a dans celles dispensées à Toulouse. Inversement,

pour partie en lien avec une offre de formation plus importante en master, les bacheliers qui arrivent à l'UT2J se projettent déjà dans des études au-delà de la licence. La part plus importante d'étudiants en réorientation participe également à rendre ce type de parcours plus envisageable. ■

## Les IUT comme développement des territoires ?

**La création des premiers IUT en 1966 n'a pas été motivée par la volonté de développer les territoires, mais par l'exigence de créer une nouvelle formation pour répondre à l'afflux d'étudiants et aux besoins économiques.**

Par **MICHEL PROVANSAL**, professeur émérite, IUT d'Aix-Marseille, **CAROLINE MAURIAT**, membre de la commission administrative du SNESUP-FSU

La création des premiers IUT en 1966<sup>1</sup> répondait à plusieurs exigences : massification des étudiants, qui d'un peu plus de 150 000 en 1954 étaient presque 510 000 en mars 1968 ; réduction de l'échec dans les licences générales ; orientation vers une filière courte des jeunes qui ne voulaient pas, ou ne pouvaient pas pour des raisons économiques, suivre des études longues ; réponse au besoin de cadres intermédiaires dans l'industrie, l'administration et le commerce. Il n'était donc pas question a priori de développer le maillage territorial, mais de développer une formation nouvelle alliant enseignement théorique, pratique et technologique, et un stage en entreprise. Dès leur création, les IUT sont organisés en départements dont le chef a la charge de construire l'équipe pédagogique composée d'« un tiers de professeurs de l'enseignement supérieur, un tiers de professeurs de l'enseignement secondaire et un tiers de personnalités extérieures à l'Éducation nationale (ingénieurs, médecins, etc.) ».

### **VOLONTÉ POLITIQUE FORTE**

Le développement des IUT a bénéficié d'une volonté politique forte avec un accompagnement important de l'État, qui a investi pour construire des départements de spécialités et recruter du personnel (2 200 postes pour les IUT au budget de 1969<sup>2</sup>).

Les premières villes à accueillir ces nouvelles formations sont des centres universitaires anciens et importants (comme les grandes villes sièges d'académie), les principales grandes villes (Paris, Lyon, Marseille...) et les chefs-lieux de cantons de taille moyenne

comme Bourges ou Rodez. La création d'IUT a favorisé le développement de nouvelles universités, comme au Havre, à Perpignan, à Reims, à Toulon et à Tours. Malgré la pression des milieux économiques et des collectivités territoriales pour une spécialisation locale, c'est le caractère national du diplôme, décliné avec des pédagogies différenciées suivant les lieux et les équipes mais avec la même cohérence et la même ambition par les équipes des départements, les chefs de département, qui a été la clé du succès de ces formations.

En 2026, les 108 IUT sont implantés sur 170 sites (cf. *infographie p. 16*) et accueillent, en 2024-2025, 146 400 étudiants sur 3 millions<sup>3</sup>, bien loin de l'objectif des 25 % du V<sup>e</sup> Plan, dont le Sénat en 1969 soulignait déjà qu'il serait impossible de l'atteindre. En outre, la part des boursiers est élevée dans les IUT, composante universitaire qui accueille toujours le plus de boursiers (45 % en 2022-2023), derrière les BTS (52,6 %).

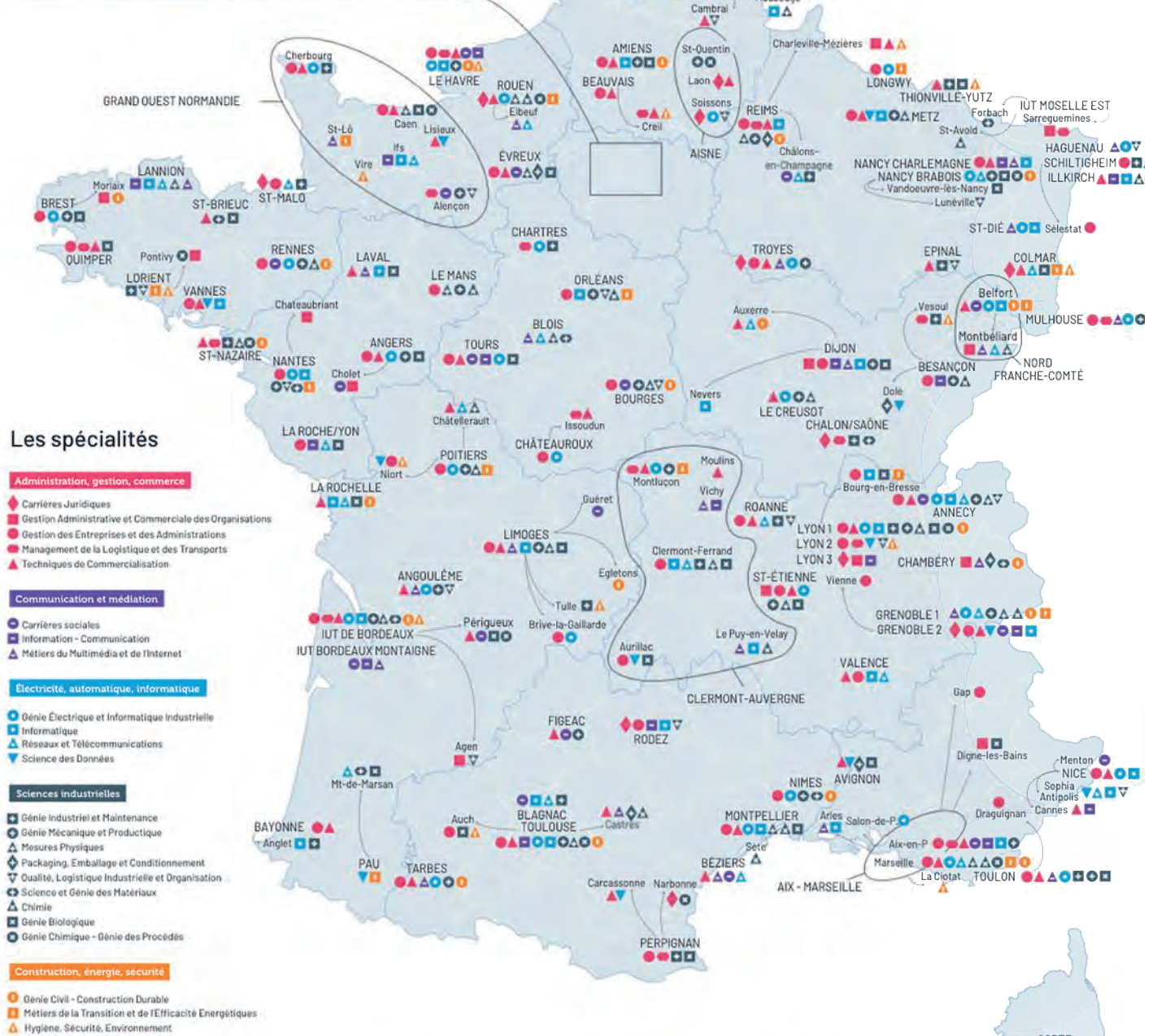
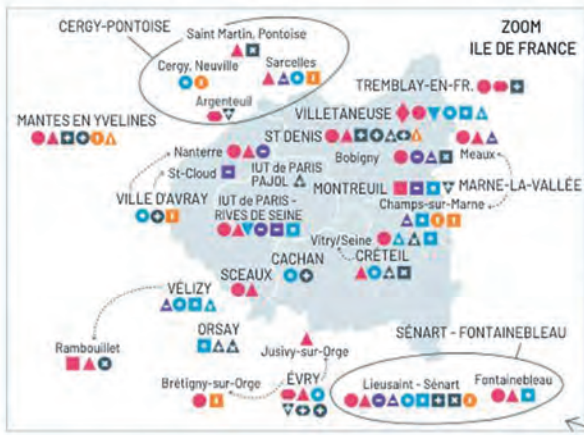
### **BESOIN DE CADRES INTERMÉDIAIRES**

Ainsi, si aujourd'hui l'ancrage territorial des IUT ne fait pas débat, leur création n'a pas été initialement pensée pour amener l'enseignement supérieur sur des territoires là où il était absent, mais pour en démocratiser l'accès à une classe moyenne en expansion et répondre à un besoin de cadres intermédiaires dans l'outil économique. La succession des politiques de décentralisation, les différents plans, etc. ont contribué au maillage territorial actuel dont une analyse intéressante est apportée par C. Soldano<sup>4</sup>, mais davantage dans un souci de développement des territoires que pour faciliter l'accès à l'enseignement supérieur public à tous les bacheliers et toutes les bachelières dans la filière de leur choix. ■

**C'est le caractère national du diplôme qui a été la clé du succès de ces formations.**

1. Décret du 7 janvier 1966 signé par le premier ministre Christian Fouchet.  
2. [www.senat.fr/rap/1968-1969/i1968\\_1969\\_0041\\_06\\_01.pdf](http://www.senat.fr/rap/1968-1969/i1968_1969_0041_06_01.pdf).  
3. Note flash du SIES n° 17, juillet 2025 : [www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/nf-sies-2025-17-37563.pdf](http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2025-07/nf-sies-2025-17-37563.pdf).  
4. Catherine Soldano, « Les IUT au prisme des territoires », *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, hors-série n° 6, 2018 : [journals.openedition.org/cres/3204](http://journals.openedition.org/cres/3204).

# CARTE DE FRANCE DES IUT 2025



## Les spécialités

- Administration, gestion, commerce**
  - Carrières Juridiques
  - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations
  - Gestion des Entreprises et des Administrations
  - Management de la Logistique et des Transports
  - Techniques de Commercialisation
- Communication et médiation**
  - Carrières sociales
  - Information - Communication
  - Métiers du Multimédia et de l'Internet
- Électricité, automatique, informatique**
  - Génie Électrique et Informatique Industrielle
  - Informatique
  - Réseaux et Télécommunications
  - Science des Données
- Sciences industrielles**
  - Génie Industriel et Maintenance
  - Génie Mécanique et Productique
  - Mesures Physiques
  - Packaging, Emballage et Conditionnement
  - Qualité, Logistique Industrielle et Organisation
  - Science et Génie des Matériaux
  - Chimie
  - Génie Biologique
  - Génie Chimique - Génie des Procédés
- Construction, énergie, sécurité**
  - Génie Civil - Construction Durable
  - Métiers de la Transition et de l'Efficacité Énergétiques
  - Hygiène, Sécurité, Environnement



Source : Ambition IUT, n° 11 : <https://www.iut.fr/publications>

# Un maillage territorial inégalitaire de la formation des enseignant·es

L'une des prétentions du gouvernement avec la récente énième réforme de la formation initiale des enseignant·es et des CPE est de répondre à la crise d'attractivité qui frappe, depuis quelques années déjà, les métiers de l'enseignement et de l'éducation. Or, il s'avère que cette réforme ne sera et n'est déjà pas sans conséquences importantes sur le maillage territorial des formations universitaires.

Par le **COLLECTIF FDE**

La mise en place de la réforme de la formation des enseignant·es et des CPE (FDE) va renforcer l'inégalité d'accès à l'enseignement supérieur et le droit à la poursuite d'études. Elle prend le risque d'éloigner de ces métiers certains publics étudiants qui vivent éloignés des pôles universitaires.

Les villes moyennes et les espaces ruraux accueillent majoritairement des cycles courts et professionnalisants (STS, IUT), alors que les filières plus longues et prestigieuses se concentrent dans les métropoles. Cette métropolisation se renforce ces dernières années sous l'effet conjugué du contexte d'austérité budgétaire, d'une politique de regroupement des universités et des pôles d'excellence. Dans ce contexte, les Inspé font figure d'exception : avec 143 sites implantés dans l'ensemble des départements, ils accueillent au minimum les formations des masters métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation (MEEF) pour le premier degré dans chaque département et sont bien souvent les seules composantes à offrir une formation universitaire de cycle 2 sur les sites territoriaux universitaires.

## RISQUES IMPORTANTS DE FERMETURE

Avec la mise en place de la licence professorat des écoles (LPE) comme voie d'accès privilégiée au concours d'enseignement du premier degré, on aurait pu imaginer que l'offre territoriale universitaire allait se renforcer d'une offre supplémentaire de licence sur l'ensemble du territoire national, il n'en est rien. Près de 20 % des départements ne disposent pas de LPE et, dans certaines villes, une LPE ouvre dans le privé là où le public n'en propose pas. Les président·es d'université, en accord avec les directions de l'Inspé, ont fait le choix de ne pas renforcer les sites départementaux. Ainsi, le site Inspé des Landes, dont 60 % des étudiant·es sont boursier·ières, n'ouvrira pas la LPE.

Les formations des futurs masters métiers de l'enseignement et de l'éducation (MEE) ne sont pas mieux traitées. Avec cette réforme,

l'accès aux masters a été pensé essentiellement pour les lauréat·es des concours, et à moyens constants, ce qui restreint d'autant le nombre de places dans les filières, diminuant de fait le nombre de groupes de masters et donc d'étudiant·es en formation sur les sites, et fait peser des risques importants de fermeture de certains parcours et/ou de certains sites. Pour de nombreuses formations du second degré de la voie générale, comme pour celles des voies technologiques et professionnelles qui étaient déjà victimes d'un désengagement fort de l'État, mais aussi dans de nombreux « petits sites » accueillant des formations du premier degré, le maître mot sera la mutualisation. Les situations où les élèves fonctionnaires vont devoir suivre leur formation hors académie se multiplient, ne laissant parfois d'autre choix aux étudiant·es intéressé·es par les métiers de l'enseignement et de l'éducation que de postuler sur des postes de contractuel·le plutôt que de passer les concours et devoir subir une mobilité imposée (coûts de transport et de logement).

Le SNESUP-FSU dénonce cette occasion manquée de renforcer la démocratisation de l'enseignement supérieur et l'accès aux métiers de l'enseignement et de l'éducation et de lutter contre les ségrégations socio-solaires. ■

*Près de 20 % des départements ne disposent pas de licence professorat des écoles et, dans certaines villes, où le public n'en propose pas, c'est le privé qui en ouvre.*



© DR